

Algérie 1830-1962 : loin d'une vision dogmatique, les contradictions du colonialisme

Je viens de lire le compte-rendu que donne Arabdiou, dans Respublica, d'un roman dénonçant la colonisation française de l'Algérie.

<http://www.gaucherepublicaine.org/respublica/roman-la-conquete-de-l%e2%80%99oued/917>

Si j'ai bien compris le résumé qu'il en donne, 1830 a été un crime impardonnable.

Ai-je mal lu le compte-rendu d'Arabdiou ? L'auteur explique-t-il cela?

En 1960-61 j'ai manifesté et milité pour l'indépendance de l'Algérie.

A la même époque, j'ai croisé un des principaux dirigeants de la fédération de France du FLN, dans le bureau de Simon Blumenthal, rue Mayrand dans le 9ème arrondissement de Paris, au milieu des paquets de la « voie co » (la voie communiste).

Je ne suis pas alors entré dans le débat qui s'était mené à coups de mitraillettes entre le FLN et le nationalisme historique messaliste. Pourtant, je garde le souvenir ému de ce vieil ouvrier algérien, OS à la régie Renault de Billancourt, un kabyle messaliste, condamné à mort par le FLN et parti se cacher en Kabylie pour échapper aux tueurs qui le talonnaient.

J'ai, à l'époque ou j'ai rencontré Simon Blumenthal, et à la suite de cette rencontre, diffusé l'appel de la fédération de France du FLN.

Je ne le regrette pas; mais pour autant je ne partage pas l'invitation qui sortirait de ce roman, une invitation à s'excuser en France comme l'Allemagne s'est excusée pour le

crime hitlérien. Comme si c'était la même chose.

1830, même si je ne suis pas docteur en histoire, je sais quand même que l'Algérie n'était pas encore l'Algérie, mais une unité politico administrative de l'empire ottoman.

1830, l'Algérie, c'était effectivement encore un petit territoire de 200 km et quelques, du nord au sud, en partant d'Alger la capitale ottomane du futur pays.

Il y a bien un crime colonial français spécifique, mais pas là où le voit notre romancier.

Ce crime c'est l'incorporation à l'Algérie de toute l'aire purement berbère des peuplades tamashek, les hommes libres du désert, hommes libres dont les femmes restaient libres en dépit de l'irruption de la conquête islamique. La colonisation et la décolonisation ont disposé des peuples libres du désert. Elles les ont fragmentés et assujettis à des états aux frontières artificielles, taillant dans les populations, les séparant.

Ces hommes libres et ces femmes libres avaient à voir avec d'autres groupes, libres comme eux, avec lesquels ils auraient pu former une véritable et volontaire nation d'hommes et femmes libres.

1830, c'était encore, jusqu'à l'irruption des troupes de Charles X, qui se limitèrent à la conquête de quelques villes et leur banlieue, l'Alger repaire de forbans négriers et d'esclavagistes lanceurs de razzias sur les côtes du bassin méditerranéen.

Combien d'esclaves arrachés à la Provence, à l'Espagne, à la Corse, à l'Italie à l'Afrique subsaharienne ? Combien?

Le roman résumé par Arabdiou les appelle-t-il à témoigner eux aussi? Non, pourquoi ? N'étaient-ils pas des êtres humains, ces enfants, ces hommes et ces femmes réduits à l'esclavage ? Avaient-ils moins de dignité que les pirates et que leurs protecteurs ottomans représentants du califat en décomposition?

Arabdiou évoque les Juifs d'Algérie, pour en dire quoi? Il semble à ses propos que le romancier leur fasse un procès.

Plus anciennement Algériens que les conquérants arabes, plus

anciennement Algériens que les conquérants ottomans, les Juifs d'Algérie étaient issus des descendants de tribus hébreues de l'ancienne Israël (dispersées six siècles avant l'ère chrétienne par la conquête babylonienne) et de Séfarades chassés d'Espagne en 1492.

Les premiers s'étaient liés aux autochtones aborigènes, les berbères.

Certaines tribus berbères avaient fait comme à la Mecque certaines tribus arabes : elles avaient adopté les Juifs, jusqu'à vouloir devenir des Juifs eux aussi. La dernière femme libre chef de ce peuple libre, portait le nom des prêtres de la tribu de Moïse; elle s'appelait la Kahina. Était-elle réellement une Kohen ou était-ce un nom adopté pour marquer une empathie pour ces Hébreux non sectaires qui s'unissaient aussi bien aux Berbères blancs qu'aux tribus noires de l'Afrique subsaharienne (je vous renvoie pour plus d'informations aux relations de voyage de Al Idrisî et Al Bakrî qui écrivirent à ce sujet en 1068 et 1154, parlant des Berbères du Néfoûsa, des villes juives de Qamnûriyya, Naghîra).

L'article d'Arabdiou laisse penser que lui et le romancier (?) se posent en procureur face aux Juifs d'Algérie.

Ces derniers seraient coupables, coupables d'être devenus français par le décret Crémieux. Une faute vis à vis de ceux qui les tenaient en état de dhimmitude (un asservissement, une « protection » comme on disait par antiphrase dans les « familles » italo américaines et siciliennes qui font du crime un syndicat).

Arabdiou et le romancier ignorent ou font semblant d'ignorer que le décret Crémieux est le résultat de vingt années d'adaptation des Juifs d'Algérie, indigènes des indigènes, aux lois de la France.

Pour bénéficier de la nationalité française, on a exigé des Juifs d'Algérie ce que le consulat avait exigé du grand Sanhédrin réunit par le Ier consul : Pour entrer dans la République, les Juifs devaient raboter la Halakha et la rendre compatible avec les lois de la République, sans quoi les Juifs

de France resteraient des résidants en France, ils ne seraient plus persécutés mais ne deviendraient pas citoyens.

En Algérie du décret Crémieux on a aussi exigé cela des Juifs. Les Juifs ont fait ce sacrifice. C'est leur choix. Un choix coupable ? Il semblerait. Ils ont accepté de devenir des enfants de la République française, mettant entre parenthèse certaines dispositions de la loi reçue au Sinaï.

Les Algériens musulmans refusèrent de conformer leur Islam aux lois de la France. Ce fut leur choix.

Arabdiou n'a qu'une idée idéologique de la dhimmitude.

Je crois que ce doit être aussi le cas du romancier. C'est pourquoi ils posent au juge.

En Tunisie, même sous la domination française, la dhimmitude c'était encore beaucoup de survivances sous formes de « petites vexations ». Je n'en donnerai qu'une, pour l'exemple :

On sait que pour les fêtes de Pessah, qui commémorent leur sortie d'Egypte derrière Moïse, la sortie de leur esclavage, la loi juive prohibe la consommation et le contact physique avec le pain levé. Pour rire, aux dépens des Juifs, les enfants tunisiens s'amusaient à jeter sur les Juifs se rendant à la synagogue des morceaux du pain ordinaire prohibé. Vous me direz, rire aux dépens des Juifs, ce n'est pas si grave, pas de quoi préférer être français plutôt que dhimmi. Vous croyez, vous?

Oh, pas de violence directe, en Tunisie, pas de coups, simplement des « impuretés » envoyées sur ces Juifs, sur ces « yahoud », qui ne devaient en aucun cas toucher ce type de pain à cette époque...

En Algérie était-ce différent?

La dhimmitude y était-elle plus douce?

Douce ou pas, la dhimmitude était une infériorité institutionnelle. Elle s'exprimait dans de nombreux domaines de la vie au quotidien.

Je crois que si Arabdiou résume fidèlement le roman, notre auteur n'a pas bien perçu la question de la dhimmitude, ce qui lui permet de poser aujourd'hui au procureur pointant, d'un

doigt dénonciateur, les Juifs d'Algérie.

Quand même, semblent-ils dire, les Juifs auraient dû marquer leur algérianité.

Ils auraient dû refuser de devenir français. Ils auraient dû adhérer à un mouvement national, le FLN, qui liquidera physiquement les messalistes qui étaient le nationalisme historique et revendiquaient une Assemblée constituante algérienne pour fonder la nation de tous les algériens ; A l'inverse, le FLN proclama, avec le gouvernement de Ben Bella, la « république arabo musulmane », au mépris du caractère berbère de la majorité des algériens.

J'ai envie de dire à Arabdiou et à l'auteur, si Arabdiou le résume fidèlement : Cause toujours, idéologue.

Dans les colonies espagnoles, qui devinrent Colombie et Vénézuéla, les esclaves noirs s'enrôlèrent en masses dans l'armée espagnole, pour combattre les républicains de Bolivar. Les autorités espagnoles leur avaient promis la fin de l'esclavage, alors que les chefs bolivariens, Bolivar en tête, étaient de grands propriétaires terriens, des aristocrates de l'esclavage négrier.

Les noirs ne basculeront du côté républicain que lorsque après avoir rencontré le Président Pétion à Haïti, Bolivar émancipera ses esclaves et qu'il sera suivi, non sans réticence, par les autres grands propriétaires négriers qui animaient le mouvement insurrectionnel de rupture avec l'Espagne.

Les Juifs, toute comparaison étant relative, étaient des sortes de nègres de l'Afrique du nord.

Bien sur, il y avait aussi de vrais nègres ethniques en Afrique du nord. C'étaient des esclaves dans les oasis comme travailleur, dans les palais comme eunuque, comme concubine, comme garde du sultan. La République française les émancipa, avec le décret de 1905 qui mit totalement et définitivement fin à l'esclavage dans les colonies françaises du continent africain.

Le Maroc, conquis peu après, restait une place négrière. La ville de Salé possédait son marché aux esclaves, bien actif au

moment de la conquête française.

Eh oui, monsieur Arabdiou, la réalité est dialectique, elle est toujours contradictoire.

C'est comme le congrès de Vienne de 1815.

Réuni pour surveiller la France et prévenir tout retour de la Révolution, ce congrès contre révolutionnaire adopta une mesure révolutionnaire radicale d'une portée historique mondiale ; il décida la chasse aux navires négriers, il déclara la traite négrière illégale et criminelle, il édicta que les équipages des navires négriers pris en chasse et abordés par la marine britannique et autres seraient pendus, sans autre forme de procès.

Eh oui, monsieur Arabdiou, une chose peut avoir des faces antagoniques. Je lirais quand même le livre que vous commentez, et peut-être que j'y trouverai ces nuances et ces contradictions légitimes de la vie que ne rend pas la présentation que vous en faites.

Alain RUBIN